

Procès-verbal

Conseil du 29 janvier 2007

L'an deux mille sept, le lundi 29 janvier à 20 h 30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN à la Maison du Pays d'Alby.

Nombre de délégués titulaires présents : 18

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2007

Présents : MARTIN Jean-Claude, BERTONE Claudette, PIROT Valérie, LEROY Jean-Yves, DELORME Noëlle, DUPASSIEUX Georges, DALEX Roland, FILLARD Cécile, GUERRAZ Jean-Claude, BESSON Bernadette, VERNEY Marcel, DUBOIS Jean-Louis, FERROUD Emile, DAVIET Robert, RIGOT Georges, ALCARAS Julien, EXCOFFIER Henri, LE ROUX Marc, LAPERROUSAZ Irénée.

Absents : VARNIER Denis, SALOMON Gérard, PERRON Jean-Pierre, MEUSNIER-DELHAYE François, CHATELAIN Gérard, FARGIER Gilles, VIRET Nathalie, BUGUET Jean-Pierre, BAUQUIS Alain, DEBUISSON Denis, BARRACHIN Christian, LIEVOIS Jérôme.

Monsieur Jean-Louis DUBOIS est élu secrétaire de séance

Assistaient également à la séance au rang du public :

Mme Thérèse MORFIN, responsable du secteur social, enfance, jeunesse,

Mlle Géraldine VEILLET, responsable du service de l'assainissement non collectif

Mlle Virginie VERDAN, agent référent des sentiers

Mlle Marie Laure BOULET, chargée de mission au SIGAL

MM. USEO et PELISSON du Cabinet URBANIS

M. Claude BESSON, Les randonneurs du Chéran

M. Patrick LECONTE, Directeur général des services,

Installation de nouveaux conseillers communautaires :

Monsieur MARTIN demande à l'assemblée de procéder à l'installation officielle de

Mme Cécile FILLARD, déléguée de Chapeiry en remplacement de M. PELLISSIER,

M. Jean-Yves LEROY délégué suppléant d'Alby en remplacement de M. NOLLET,

M. Max DAGAND, délégué suppléant d'Allèves en remplacement de Jean-Pierre AUCLAIR.

En préambule, M. MARTIN, Président, dresse un tableau rapide de l'avancée des dossiers actuellement en cours à la communauté : les chantiers de l'assainissement, l'aménagement en cours de la ZAC d'Orsan et du Bâtiment relais d'entreprises, la commercialisation de la ZI des Crêts de Viry, l'ouverture de la Maison Intercommunale des Services Publics depuis début janvier 2007 qui va engendrer des coûts de fonctionnement supplémentaires. En conséquence il conviendra d'être vigilant lors de l'élaboration du budget d'équilibrer ces dépenses par des recettes nouvelles.

I- Procès-verbal du 4 décembre 2006 :

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du 4 décembre 2006.

II- Programme Local de l'Habitat - diagnostic :

M. le Président donne la parole à Mlle BOULET, chargée de mission au SIGAL pour le PLH et MM. USEO et PELISSON du cabinet URBANIS.

Mlle BOULET et M.PELISSON exposent au conseil le rapport d'étape (voir document joint) de l'étude diagnostique réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du SIGAL pour la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.). Cette étude couvre le secteur géographique du bassin d'emploi de l'Agglomération annécienne, c'est-à-dire les Communautés de l'Agglo d'Annecy, de Fier et Usses, du canton de Rumilly et du pays d'Alby.

Sur le canton d'Alby on recense 123 demandes de logements pour 100 logements sociaux existants alors que la moyenne départementale se situe à 46 pour 100. Seules deux communes (Alby et Saint-Félix) dépassent le seuil de 20 % de logements sociaux.

Après cette première étape de constat, la seconde étape engagera une réflexion stratégique entre les mois de mars et juin 2007. Il conviendra également de décider de l'échelon sur lequel s'établira le PLH dans l'Albanais : soit au SIGAL soit dans chaque EPCI.

III) TRAVAUX :

III-a) Sentiers du Chéran- demandes de subventions :

Mlle VERDAN et M. BESSON exposent au conseil le projet d'aménagement des sentiers prévus sur le canton d'Alby et dont l'enveloppe financière a été arrêtée en juin dernier. Une présentation des sentiers déjà réalisés en particulier sur le secteur du pont de l'abîme et du moulin Janin qu'il convient de reprendre par endroit pour garantir la sécurité du passage. En projet, des boucles sont prévues à partir du sentier du Chéran.

Le programme de ces travaux prévus pour le sentier du Chéran et les sentiers inscrits au PDIPR s'établit à 72 098,04 € HT sur lesquels une subvention de 14 450 € est demandée au département. Une aide du PNR du Massif des Bauges sera sollicitée pour un montant de 3 827 €.

M. VERNEY indique que le secteur du Moulin Janin est très dangereux et qu'il convient d'intervenir en priorité sur ce tronçon

M. LE ROUX s'interroge sur les possibilités du CLI à réaliser ce travail.

M. MARTIN indique que le point a été fait avec les responsables du CLI afin de répondre à la demande.

En complément du CLI, l'association des randonneurs du Chéran assurera certaines prestations.

Le conseil adopte le plan de financement et la demande de subvention auprès du conseil général ainsi qu'auprès du PNR du Massif des Bauges.

III-b) Extension des équipements sportifs près du collège :

M. MARTIN informe l'assemblée que l'emprise foncière nécessaire au projet est en cours d'acquisition. Il est possible d'engager la phase opérationnelle de ce projet dont le coût total s'élève à 12 330 143 € HT. Compte tenu de ce coût important, il avait été envisagé un concours d'architecte et un étalement d'environ 10 ans pour sa réalisation. La SEDHS, qui a une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier, propose de phaser la réalisation de cette opération selon les échéances suivantes :

- 1) Etude de faisabilité sur un plan masse de l'ensemble des aménagements prévus au programme.
- 2) Aménagement du parking à l'emplacement qui lui sera réservé sur le plan masse.
- 3) Réalisation successive des équipements lourds sur concours d'architecte (pour le centre culturel et le gymnase) et sur consultation (pour les terrains de sport).

M. LE ROUX souhaite que cette procédure n'entraîne pas un retard dans la réalisation du programme.

M.MARTIN indique que la réalisation de l'opération offre deux alternatives :

- Soit le conseil choisit un architecte sur l'ensemble du programme et il ne pourra plus en changer en cours de réalisation,
- Soit, sur la base d'un plan masse à réaliser et à adopter, le projet est découpé en tranches pour lesquelles une consultation ou un concours est organisé à chaque étape.

Il propose au conseil d'adopter cette seconde solution et de lancer dès maintenant une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité du plan masse de cette opération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

III-b) Demande de DGE 2007 :

M. MARTIN indique que les services de la Préfecture ont transmis les critères de subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2007 ainsi que la date limite pour le dépôt des dossiers, soit le 1^{er} mars 2007. Sur cette base, le bureau propose de demander un financement au titre des travaux de sécurité pour la **réparation de la toiture du gymnase du collège René LONG.**

Le conseil adopte cette proposition.

IV- AFFAIRES SOCIALES :

IV-a CLI : convention d'adhésion 2007 à AGIRE 74

Madame Noëlle DELORME, Vice-présidente chargée de la Solidarité, rappelle que la Communauté de communes adhère à la plate-forme AGIRE 74 mise en place par le Conseil Général de Haute-Savoie pour coordonner les chantiers d'insertion du département. Une convention est passée entre la collectivité et l'association pour fixer les modalités et le montant de l'adhésion. Pour l'année 2007, le montant de l'adhésion de base reste fixé à 40 €. De plus, pour bénéficier de services spécifiques, les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation supplémentaire ; il est proposé de faire bénéficier le CLI du service de niveau 1 dit « *APPUI AU CHANTIER* » pour un montant annuel de 500 €.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des clauses de la convention, adopte la proposition présentée par Madame DELORME.

IV-b CLI : convention de financement 2006 entre la Communauté de communes et le Conseil Général

Madame DELORME rappelle au Conseil de communauté sa délibération du 4 décembre 2006 relative au financement du CLI pour l'année 2006. Par courrier en date du 10 janvier 2007, le Conseil Général demande que, dans un souci de conformité aux règlements européens, une nouvelle convention de financement soit soumise au Conseil de communauté. Le montant de l'aide financière reste inchangé.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des clauses de la convention, donne son accord et autorise le Président à signer la convention proposée.

IV-c) structure multi-accueil « les Bambins du Chéran » : convention avec un médecin

Madame DELORME rappelle au Conseil les obligations incombant aux établissements d'accueil de jeunes enfants ; ces établissements doivent s'assurer par voie conventionnelle, les services d'un médecin pour assurer le suivi médical des enfants et mener des actions de promotion de santé auprès du personnel, voire des parents, prendre les mesures d'urgence en cas de nécessité. Le Docteur Laurent PAILLARD, médecin généraliste à Alby-sur-Chéran, a bien voulu accepter ce rôle de médecin consultant ; il est prévu, en moyenne 2 heures de vacation mensuelles au tarif horaire de 75 €.

Le Conseil de communauté adopte cette proposition.

IV-d) Relais Assistantes Maternelles : conventions de prestations de service avec la CAF de Haute-Savoie et la MSA des Alpes du Nord

Madame DELORME rappelle au Conseil de communauté que le service « *RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES* » mis en place par la Communauté de communes a été agréé par délibération du Conseil d'administration de la CAF de Haute-Savoie le 7 décembre 2006. Ce service peut bénéficier de l'aide financière de la CAF et de la MSA des Alpes du Nord sous forme de prestations de service ; deux conventions sont soumises à l'approbation du Conseil de communauté pour fixer les montants et les modalités de ces aides.

Le Conseil de communauté, après avoir pris connaissance des clauses de chacune des conventions, donne son accord et autorise le Président à les signer.

V- ECONOMIE - Bail précaire et cession du « bâtiment B » de l'ex- site PICON :

M. RIGOT rappelle que le dernier conseil avait donné son accord pour l'implantation dans la ZAC d'ORSAN d'une entreprise spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables.

Il rappelle le montage prévu pour cette opération :

La CCPA réalise le désamiantage pour un coût évalué à 50 000 €. Le preneur engage des travaux de changement de la toiture pour un montant estimé à 400 000 €.

La CCPA loue le bâtiment dans le cadre d'un bail précaire à raison d'un loyer de 50 000 €/an avec paiement différé.

Parallèlement, la collectivité signe un compromis de vente avec cette société pour un prix de 400 000 € avec les conditions suspensives suivantes : Réalisation des travaux d'aménagement par l'entreprise avant le 31/5/07, dépôt d'une demande de permis de construire avant le 28/2/07 pour un projet d'un montant de 1 000 000 €.

Cependant des négociations intervenues depuis cette date ont permis d'affiner le projet. Aussi, il convient de statuer sur une nouvelle délibération afin de prendre en compte les éléments suivants :

- l'emprise du terrain est portée de 4 313 m² à 4 700 m²
- la société s'engage à acquérir un lot de 3 000 m² dans la future ZAC d'Orsan au prix de 40 € HT.

Le Conseil adopte cette proposition qui se traduit par la signature d'un bail précaire et d'un compromis de vente.

VI- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

VI-a) Attribution du marché pour le contrôle de l'assainissement non collectif :

Mlle VEILLET rappelle que le diagnostic des 1200 installations d'assainissement non collectif répertoriées sur le canton doit débiter en 2007. Suite à une consultation, cinq cabinets ont proposé une offre. Il est proposé au conseil de retenir la société SAUR qui présente la meilleure offre sur le plan technique, pour un montant d'honoraires de 72 056 €, soit 76 019 € TTC. Le Conseil général accorde une subvention de 50 % environ sur cette opération.

M. RIGOT souhaite que les services de la CCPA suivent le travail de cette société afin de se garantir une bonne qualité de service.

En réponse à M. VERNEY, il est précisé que la mission est composée de deux tranches. Les contrôles seront effectués prioritairement sur les installations dont le raccordement au réseau est le plus éloigné dans le temps et dans l'espace.

M. MARTIN indique que la redevance mise en place lors du dernier conseil ne couvre pas les dépenses de ce budget. Une subvention d'équilibre dont le montant sera inscrit au budget 2007 est nécessaire.

M. DUBOIS précise qu'une information sera disponible sur le site de la CCPA (www.cc-pays-albysurcheran.fr) et sera prochainement diffusée dans le prochain numéro de « FLASH INFO ». Une version informatique sera transmise aux communes pour être intégrée à leurs bulletins municipaux.

VI-b) Approbation du projet de nouveau zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune d'Alby :

M. MARTIN informe l'assemblée que la commune d'Alby-sur-Chéran a approuvé le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sollicite l'avis de la CCPA.

Le Conseil de Communauté après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré décide de donner un avis favorable au projet de nouveau zonage d'assainissement relatif à la commune d'Alby.

VII- DIVERS :

VII-a) Affaires foncières :

Le conseil approuve, à titre de régularisation, la cession à M. BEN AMOR d'une parcelle de 5 m² au prix de 1 € symbolique située en limite de la ZI de Champ la Pierre sur la Commune d'Alby-sur-Chéran. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil approuve, à titre de régularisation, l'échange foncier avec M. SALVADOR d'une surface de 722 m² contre 71 m² avec une soulte à la charge du particulier de 3 132,77 €. Cette somme déjà adoptée par le conseil en 1991 a été actualisée sur l'indice du coût de la vie et validée par le service des domaines. Le conseil accepte un paiement échelonné sur 6 mois.

VII-b) Approbation de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :

M. MARTIN, Président, informe l'assemblée que le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a engagé la révision de sa charte afin de permettre un renouvellement du classement obtenu en 1995 pour une nouvelle période de 12 ans.

Après une large concertation avec les collectivités adhérentes, la CCPA, dont une partie de son territoire est incluse dans le parc, est consultée en raison de ses compétences spécifiques en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique et d'environnement.

M. VERNEY précise que la CCPA ne participe pas financièrement au Parc. Pour les communes adhérentes les projets inscrits dans les actions du parc sont financés à 80 % par les partenaires financiers.

M. MARTIN s'étonne que la limite du parc s'arrête à l'autoroute et coupe sa commune en deux.

M. VERNEY explique que les limites sont fixées par une commission nationale d'agrément qui suit des critères rigoureux.

Le conseil adopte à l'unanimité moins trois abstentions (Mmes BERTONE, PIROT et M. LEROY) la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du massif des bauges.

VII-c) Election de nouveaux délégués au SMIAC en remplacement de membres démissionnaires :

Le conseil désigne après un vote à l'unanimité, les membres suivants :

Délégué titulaire : M. Marc LE ROUX, de Viuz, en remplacement de M. Jean-Pierre AUCLAIR, d'Allèves.

Délégués suppléants : M. Jean-Claude MARTIN d'Alby en remplacement de M. Marc LE ROUX de Viuz.

M. Jean-Yves LEROY d'Alby en remplacement de M. Alain REMILLON de Viuz.

VII-d) Contrats pris par délégation :

Le conseil est informé des contrats pris par le Président par délégation du conseil. Il s'agit :

- du contrat de fourniture de prestations alimentaires en liaison froide pour la structure multi-accueil « *les bambins du Chéran* » avec la société AVENANCE pour les montants suivants :
Prestations alimentaires pour bébé : 2,55 € HT, pour les grands, 2,85 € HT, et pour le goûter : 0,34€ HT.
- du marché relatif à l'acquisition de matériel pour la structure multi accueil avec la société PAPOUILLE pour un montant de 214,05 €HT.

La séance est levée à 23 H 10.

La secrétaire de séance

Le Président

M. Jean-Louis DUBOIS

M. Jean-Claude MARTIN